L'aide à la lutte contre la précarité énergétique

L’aide à la lutte contre la précarité énergétique est une allocation forfaitaire qui peut vous être versée une fois par an, à titre de participation aux frais de chauffage pour votre résidence principale.

Conditions d’attribution

Pour bénéficier de l’aide à la lutte contre la précarité énergétique, vous devez:

- **être âgé de 65 ans révolus, ou de 60 ans révolus en cas d’inaptitude totale et définitive au travail,** dans ce cas, l’inaptitude doit être attestée par un certificat médical établi par le médecin traitant ;
- **être pensionné de l’**Enim **[1]** suivant les conditions prévues au Règlement d’action sanitaire et sociale [2] en vigueur. Si le demandeur bénéficie de plusieurs pensions, le régime compétent pour attribuer l’aide à la précarité énergétique est celui qui verse le plus fort montant de pension, quelle que soit la nature de celle-ci (personnelle, réversion). L’Enim n’est donc compétent que s’il verse la plus forte pension au demandeur ;
- **ne pas dépasser les montants maximum de ressources** prévus au Règlement d’Action Sanitaire et Sociale [2]

Montant de l'aide

Le montant de l’aide à la lutte contre la précarité énergétique dépend de vos ressources et de votre

situation familiale.

Les dossiers de demande doivent être déposés entre le 1er janvier et le 30 juin de l'année en cours. Vous pouvez télécharger en bas de la page le formulaire d'aide à la lutte contre la précarité énergétique et le renvoyer au Département solidarité et prévention de l'Enim.

Pour plus d'informations, consultez le Règlement d'action sanitaire et sociale [2].

CONTACT :

Téléphone :

0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :
Enim
Département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire
et sociale et des préventions (DPAP)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Courriel :
ue.mine]ta[elaicos.noitca [3]

Tous les contacts à votre écoute [4]

[5]
À télécharger sur votre Espace personnel Enim **[5] > J'obtiens un document > Aides sociales :**

• Aides sociales - Demande d'aide à la lutte contre la précarité énergétique

URL source: https://www.enim.eu/action-sociale/laide-lutte-contre-precarite-energetique